

Patrimoines et biens communs au regard des droits culturels

Marseille, la Gare Franche, les 7 et 8 février 2017

Ce séminaire propose d'observer comment la prise en compte des droits culturels vient enrichir les expériences autour des biens communs en valorisant davantage leur portée démocratique, l'innovation sociale et économique qu'elles expérimentent. Dans le champ du patrimoine culturel en particulier, la Convention de Faro (2005) nous offre un cadre particulièrement favorable au croisement de ces deux référentiels. Elle pose au centre des enjeux patrimoniaux le rôle de la « communauté patrimoniale » qui se réunit et s'organise autour d'un patrimoine, en lui conférant ainsi un statut de bien commun. Réciproquement, cette recherche-action permettra de vérifier comment les expériences menées autour des communs deviennent des terrains privilégiés de réalisation des droits culturels des personnes. Il s'agira d'observer tant les formes de coopération et de subsidiarité qu'elles instaurent, la façon qu'elles ont de mobiliser les histoires, que les capacités et le pouvoir d'agir des personnes impliquées.

Notes des ateliers d'analyse au regard des droits culturels

1. **Récits et savoirs en marche**, Ancrages, Marseille avec Samia Chabani
2. **Images en mémoire, images en miroir**, Lieux fictifs, Marseille avec Caroline Caccavale
3. **Formation à l'interculturalité**, l'Université Territoriale d'Entreprises de l'Ardèche, avec Léa Maroufin
4. **Archéologie, territoire et citoyenneté**, ville de Saint-Denis avec Christelle Amand
5. **Le partage des eaux, parcours artistique dans les Monts d'Ardèche**, avec Caroline Müller
6. **Oppidum du Verduron**, Hôtel du Nord, Marseille avec Nathalie Cazals
7. **Foresta**, Hôtel du Nord et Le Bureau des Guides du GR2013, Marseille avec Julie Demuer et Loïc Magnant
8. **Les Labourdettes**, Marseille, avec Christine Breton
9. **Églises rurales de la Manche**, Conseil Départemental de la Manche, avec Alain Talon
10. **Au fil d'un quartier, une cité ouvrière Gillet au cœur de Villeurbanne**, le Rize, avec Géraldine Huet

1. Récits et savoirs en marche

avec Samia Chabani, Ancrages, Marseille

Atelier facilité par Johanne Bouchard

Résumé de la pratique :

Ancrages interroge la pratique historique de la marche et celle des balades patrimoniales en œuvre, aujourd'hui, dans les quartiers de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône. Nouveau rite d'hospitalité pour les uns, entreprise de valorisation patrimoniale ou identitaire pour les autres, ces initiatives puisent dans le nouveau cadre de référence européen, issu des travaux du Conseil de l'Europe : « la convention de Faro ». Ces balades patrimoniales portent l'enjeu de transmettre des contre-discours et se veulent les espaces émergents de savoirs et de confrontation des histoires singulières et collectives, favorisant la participation des habitants.

Analyse au regard des droits culturels

L'analyse participative de la pratique au regard des droits culturels a fait ressortir plusieurs enjeux communs entre la Convention de Faro, sur laquelle s'appuie explicitement Ancrage, et la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, outils proposés dans le cadre de cet atelier.

Sur l'approche du patrimoine, un des enjeux fort concerne **l'identification de ce qui fait patrimoine, de ce qui a valeur de sens**. Les ballades guidées sont conçues sur la base de ce qui a été entendu et partagé par les habitants du quartier (droit de participer à la vie culturelle et à la définition de ce qui fait patrimoine, valeurs, identité et sens, articles 3c et 5), mis en valeur et complété par des recherches documentaires et autres sources historiques (droit à l'information adéquate, sur une diversité de support, de chercher, recevoir et partager des informations, art. 7), et se déroulent de manière à **encourager et intégrer l'expression spontanée** des habitants que le groupe rencontre, sur les places publiques, les rues voir même les maisons (droit au respect de l'identité de chacun, reconnaissance de sa valeur, art. 3a et b). Cette dynamique permet de **ne pas figer le récit** du quartier autour d'une seule narrative et de conserver le **processus en constant développement**, d'autres facettes, objets et thèmes pouvant s'ajouter au fur et à mesure (droit d'accéder à une diversité de ressources, art. 3).

Un autre enjeu contribuant à ne pas déposséder les habitants des histoires et récits qu'ils ont partagés se pose au niveau de la **gouvernance de ces initiatives**, qui doit à la fois respecter et impliquer les habitants ayant contribué à l'élaboration des ballades (droit de participer aux décisions ayant un impact sur l'exercice de ses droits culturels, art. 8) et conserver l'ouverture nécessaire pour **que les jeunes et les nouveaux arrivants dans le quartier puissent s'y reconnaître et s'y associer** (droit de se référer aux communautés de son choix et de changer ses références, droit de créer des communautés autour de valeurs partagées, art. 4).

Un enjeu qui apparaît alors fortement concerne l'objectif non seulement **de préservation de l'histoire des migrations, mais sa transmission comme ressource patrimoniale**. Les ballades, déjà pédagogiques, sont complétées par **des offres d'ateliers** (droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, art.6) de même que **des inventaires participatifs**, qui ont permis entre autre **d'enrichir les ressources des archives locales** avec des documents des familles (droit de contribuer à l'information adéquate, de corriger les informations partielles ou erronées, art. 7).

Tout le processus participe à une **dynamique de reconnaissance** de ce qui fait valeur et identité pour les habitants. Cette reconnaissance de ce qu'ils sont restaure et renforce leur dignité, leur fierté de voir leurs récits participer à l'histoire du territoire, et leurs capacités à **être acteurs de leur propre développement** (pouvoir d'agir). Les ballades constituent également une invitation permanente à **croiser les savoirs** afin de mieux se connaître et se respecter mutuellement, ce qui renforce la **confiance nécessaire pour faire communauté et société** (citoyenneté).

2. Images en mémoire, images en miroir

Lieux fictifs, Marseille avec Caroline Caccavale

Atelier facilité par Irene Favero

Résumé de la pratique :

Images en mémoire, images en miroir est un dispositif national d'éducation à l'image mis en œuvre en 2016, avec des publics sous main de justice (mineurs et majeurs), qui se déploie sur trois régions : Hauts de France, Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans le cadre d'ateliers de cinéma portés par des réalisateurs professionnels, les participants ont été amenés à s'approprier des images d'archives en vue de restituer des fragments de leur propre histoire à travers des écritures cinématographiques singulières. C'est à travers un processus d'incorporation et de décontextualisation que ces images sont devenues une matière capable d'introduire des récits personnels. Hors de toute dimension temporelle et historique, l'archive a été convoquée pour ce qu'elle interrogeait du présent. En plongeant leurs regards dans ces images, chacun s'est découvert soi-même parmi les autres : l'image mémoire est devenue une image miroir.

Analyse au regard des droits culturels

article 3a – Identités

Liberté dans le choix des images. Modes d'expression → expression de l'identité via le choix du moyen d'expression.

Le choix des 40' d'image de base se fait par Caroline et les réalisateurs sur la base de critères de sélection qui ne sont pas discutés avec les participants à l'atelier. C'est un choix de départ des réalisateurs.

Surprise lors de la sélection par les participants sur les images qui « leurs parlent » et qu'ils souhaitent remixer. Souvent celles qu'on aurait cru plus difficilement employables le sont finalement le plus et sont choisies par les participants pour leur expression.

Il s'agit d'une proposition artistique faite par les réalisateurs, une contrainte, en quelque sorte, qui est détournée par les participants grâce à la méthodologie de travail et devient source d'expression personnelle.

Les références culturelles des réalisateurs sont données en pâture aux participants.

C'est un moyen d'expression qui permet de dire ce qu'on n'a pas le courage ou l'envie de raconter à l'oral.

Une expression de la vie personnelle sans que cela soit « révélé » (exemple de la personne parlant de sa mère). Passage de récits personnels vers l'universel.

L'identité professionnelle est interrogée. La méthodologie provoque le bousculement des identités professionnelles. Le conflit est au centre de ce processus. Certains acceptent, d'autres résistent. La contrainte pour le respect de l'identité / la contrainte pour faire bouger les identités. Sortir des discours incantatoires : qu'est-ce que vous voulez faire ? Les mots disent ça, mais après comment cela se construit ? Avec un environnement, des conflits, des contraintes, des dépassements. On est au-delà de l'incantatoire.

article 3c – Patrimoines

Accès au patrimoine de l'INA. Les images sont une matière vivante. Les films, à la fin, sont interrogés au présent. Une matière archivistique est ramenée dans un présent. Il y a collusion entre récits et appropriation de l'image au présent et ce qu'elle porte. Comment cette collusion temporelle ouvre une autre perception de notre histoire qui est inattendue. On arrive à avoir une matière qui nous réactive sur les questions historiques. Collusion entre temporalités différentes, pour construire des nouvelles temporalités.

Comment on amène le patrimoine ailleurs en travaillant la matière des archives. Le titre : « images en mémoire, images en miroir » : de quelle mémoire parle-t-on ? Celle des images, sans doute, mais aussi la mémoire des participants → mémoire portée par l'image. La réappropriation permet de réactiver la matière patrimoniale, de façon plus sensible et instinctive.

Exemple : implosion des barres, l'image la plus utilisée et transformée, rapports d'intemporalité et espace très particuliers, elle produit une nouvelle perception : « Je me suis interrogée moi-même sur ces images, leurs contextes, pas que les participants à l'atelier ». Qu'est-ce que ces images nous apprennent à partir du moment où elles sont décontextualisées ?

Ça a été un travail très bouleversant pour les archivistes de la BNF et passionnant parce que cela recouvre un regard sur la matière qu'ils conservent. Ça fait revivre la matière.

Changement dans l'idée que les participants se font de l'institution (INA) et le patrimoine qu'elle prend en charge. Pas de rejet de ces images qui auraient autrement été vues comme des « vieilleries ».

article 4 – Communautés

Où se fait la communauté ? Dans le produit final ? Cela se fait dans le processus, dans l'interaction entre artistes et participants, dans le mouvement qui est permanent.

Le récit personnel acquiert une dimension universelle (le cas de Marie qui parle de l'absence de sa mère).

Négociation – conflit

Comment mettre en place des processus qui permettent à deux personnes qui n'auraient jamais travaillé ensemble de contribuer à une création commune.

article 5 – Participation

La liberté de participation : l'atelier doit donner le contexte, le cadre pour que cette liberté puisse être effective. Donner les moyens de la liberté de participation. L'association essaye de le faire par ce travail sur l'atelier. Cela émerge de façon très claire dans ce contexte particulier qui est le milieu carcéral, mais il s'agit en effet d'un contexte qui ne fait que révéler, en positif ou en négatif, des dynamiques qui sont à l'œuvre dans des contextes plus classiques. Qu'est-ce que signifie « vous êtes libres de participer ? Comment donne-t-on le désir de participer ? ». La liberté de participer n'est pas donnée, c'est un processus, qui demande des conditions sur lesquelles on peut travailler. Processus de libération.

La question du caractère transformatif des images se pose. Ce qu'on met en place comme capacités et ressources dans cette contrainte, liberté qu'on ouvre à ce moment-là. Dans la confiance qu'on leur donne sur leur capacité de porter des images à des endroits qu'on n'imagine pas. La contrainte délimite un espace de confiance à donner et de liberté à trouver. Confiance dans les capacités de ces personnes, qu'elles ne savent même pas qu'elles ont et que nous ne soupçonnons même pas. (Art. 3b - Diversités)

Qu'est-ce qu'on s'apporte mutuellement ?

Une autorisation pour la diffusion publique des images est demandée, où on vérifie que des éléments contractuels liés à l'utilisation des images d'archives. Autorisation sur les voix. Droits d'auteurs aux participants à la création. Les participants sont reconnus en tant qu'auteurs. Interdiction de certains sujets (religion, sexualité...) : lieux fictifs a des facilités du fait du long travail mené dans la prison.

L'appropriation des images - pas dans un sens économique - se fait par le travail artistique. Façon intéressante de travailler la question de la propriété proposée dans l'article 5. Ces images appartiennent à des ayant droits officiellement. Elles deviennent une nouvelle œuvre et cette chose n'est plus privée, mais elle trouve une nouvelle existence. L'appropriation par le travail, l'usage qu'on fait de ces images via la création et remixage des images.

L'écologie de l'image est aussi interrogée (art. 3c). Apprentissage du regard.

article 6 – Éducation/formation

Éducation à l'image, le montage, la technique.

Est-ce que les éducateurs ont été impliqués dans le choix ? Implication de l'éducateur tout le long du processus. Déplacement des rôles et des positionnements. Frustration à cause de la déstabilisation, c'est une prise de risque. « La dignité ça se risque ». Comment on construit un environnement qui permet de prendre des risques ? Risque de chacun pour une production collective (Art. 4 - Communautés).

Formation à la question des droits d'auteurs. Contrats de co-production négociés avec l'INA. Visite des lieux avec la juriste, sensibilisée au contexte.

article 8 – Coopérations

Collaboration avec l'administration pénitentiaire ? Le juge d'application des peines, le surveillant... Important de bien observer l'environnement et comment il va interagir avec les personnes.

Comment travailler les espaces de négociation ? La cohabitation avec l'autre, avec l'institution, entre les intervenants et les jeunes,

Contrats de co-production négociés avec l'INA.

3. Formation à l'interculturalité

Léa Maroufin, Université Territoriale d'Entreprises (UTE) de l'Ardèche

Atelier facilité par Anne Aubry

Résumé de la pratique :

L'acquisition de compétences interculturelles est un sujet abordé dans le secteur social, médical et paramédical, l'enseignement, ou encore en management. Très peu dans le tourisme. Or, malgré la furtivité des échanges touristiques entre un visiteur et des acteurs d'un lieu touristique, lorsque les entreprises réceptrices de visiteurs et les habitants sont formés/ sensibilisés à une posture d'accueil interculturel et capables de conter quelques éléments de leur culture, l'échange initialement souvent d'ordre pratique peut devenir un peu « plus », acquérir une dimension culturelle plus marquée, voire être une véritable rencontre. La démarche développée par l'Université Territoriale d'Entreprises sur le territoire de la grotte ornée du Pont d'Arc, est basée sur l'idée qu'un individu et, par analogie un territoire, est plus en mesure d'accueillir l'Autre s'il se connaît, sait se présenter, parler de lui positivement.

Analyse au regard des droits culturels

article 3a – Identités

La dynamique des acteurs impliqués dans la formation à l'interculturalité est intéressante – diversité d'acteurs en coopération qui apprennent également à se connaître les uns les autres par ce biais et à assumer les enjeux économiques du tourisme par le prisme de l'acquisition de savoirs sur l'accueil de l'autre. La nécessité d'organiser cette formation semble portée par la conviction que l'accueil de l'autre est primordial à assumer dans le cadre de l'activité touristique, tout comme il semble important de connaître son propre patrimoine pour pouvoir le partager avec d'autres. La formation semble permettre de mieux découvrir la richesse du patrimoine territorial.

En revanche, le terme de « formation à l'interculturalité » peut poser problème au regard des contenus de la formation : « l'autre » est bien souvent figé dans des clichés (ex. le japonais aime prendre des photos, l'espagnol faire la fête). De même nous pouvons nous demander comment se définit le patrimoine du territoire ardéchois.

Les techniques des formateurs pour former les participants aux relations interculturelles semblent plus infantilisantes qu'elles ne développent des capacités et compétences (problème des clichés et assignations culturelles – formation aux stéréotypes sans donner les capacités de les déconstruire ?)

article 3b – Diversités

L'UTE a su faire appel à un universitaire (Léa) pour analyser le développement de ces formations avec le souci d'en avoir un regard extérieur : analyse critique au sens positif du terme afin d'améliorer leur développement.

Les formations sont « mixtes » dans le sens où il y a des acteurs occupants des postes de PDG comme des acteurs occupant des postes de secrétariat. En revanche, les hiérarchies semblent se reformer au sein de la formation ce qui peut mettre à mal les relations de réciprocité dans les échanges de savoirs.

article 3c – Patrimoines

Le développement de ce type de formation donne lieu à la construction d'un récit du territoire : le prisme de ce récit est le tourisme – Important de garder cela en tête. Cela peut aussi être vu comme un moyen que les personnes habitant le territoire ne se sentent pas dépossédées par l'afflux touristique : cette formation permettrait de prendre les devants.

6 marqueurs du territoire ont été identifiés par un consultant extérieurs : eau / pierre / voie de passage / culture pérenne / fidélité / ouverture. Ces marqueurs de territoire sont assez ouverts pour que les personnes qui le vivent puissent les interpréter, en revanche ils peuvent aussi être des marqueurs « marketing » qui perdent un peu de leurs sens.

La recherche de marqueurs fait partie de l'approche UNESCO.

C'est intéressant que ce type d'initiatives de formation se fasse en Ardèche → territoire connu pour les prises d'initiatives → création de son modèle « tourisme »

On peut se demander si l'approche UNESCO ne dévoie pas cet esprit d'initiative « alter »

Tout ce qui a été entrepris autour de la Grotte Chauvet est allé vite → vitesse qui impacte la façon de

faire patrimoine ? Appel d'air touristique ? Surenchère ?

Détournement de la sémantique de l'interculturalité pour une mise en récit « identité » sous le prisme de l'UNESCO.

La labellisation – processus – marque qui en impose économiquement parlant – le Label et les démarches ou pratiques qu'il génère serait à creuser.

article 8 – Coopérations

Problème de gouvernance – L'UNESCO tend à promouvoir les syndicats mixtes et démarches participatives. Dans cette action la valeur économique semble privilégiée au détriment d'autres valeurs que peut recouvrir l'enjeu de démocratie.

Projet dont l'élaboration semble avoir été déléguée à des « sous-traitants » (consultants et formateurs).

La gouvernance pour gérer la Grotte pose question par rapport à l'appropriation territoriale.

article 6 – Éducation et formation et Art.7 – information et communication

Formation qui semble plaquer un modèle de formation sur le tourisme → « kit » du bon accueil : problème d'uniformisation / standardisation de l'accueil

La formation ne semble pas aller sur des approches qui pourraient être intéressantes à développer : ex. quel espace pour que le « touriste » raconte comment il perçoit le patrimoine qu'on lui montre – déposer un récit – s'ouvrir à la réception de l'autre ?

Décalage entre le projet de formation proposée et les propos retrouvés dans les archives ? Pas de réunion depuis que la formation est en place pourtant bon nombre d'acteurs semblent mal à l'aise (formateurs comme participants).

Où sont les concepteurs/porteurs de la formation ?

Problème : manque de cadres théoriques sur les notions d'interculturalité et patrimoine.

Le droit à la formation pose la question de l'« égalité » qui peut aussi avoir des effets pervers (tout le monde aura son diplôme « Accueil-interculturalité »...). Perte de valeur de la qualification diplômante ? Problème de la qualité de la formation – Comment s'évalue-t-elle ? Par qui ?

Leurre d'être formés alors que les participants sont très heureux d'obtenir leur diplôme (viennent le chercher, assistent à la cérémonie de remise – reconnaissance)

Peut-être faudrait-il une nuance – ce ne semble pas être une formation mais une sensibilisation dont on pourrait attester le suivi.

Respect du savoir et savoir-faire des personnes formatrices dans le domaine – il ne semble pas que ce soit possible dans cette formation telle qu'elle est organisée.

Importance de l'agrément / habilitation – autorisation à faire des formations – délégation de service public.

Légitimité des formations – formations des formateurs etc. Revoir aussi quels sont les objectifs de la formation.

Problématique : attente forte vis-à-vis de la thèse – place du chercheur ? Autonomie ? Pourtant grand intérêt à réduire le fossé entre l'université et la société civile – recherche-action.

article 5 – Participation

Il semble qu'il y ait des intérêts divergents des acteurs sans qu'il y ait un espace de dialogue, de négociation.

Les initiatives qui sont prises peuvent aussi être vues comme une forme de réappropriation publique de la Grotte.

Cela questionne la propriété (la propriété de la Grotte a suscité de nombreux débats – vide juridique sur la Grotte Chauvet).

Problème de l'enjeu du business. Mais l'enjeu économique est aussi une des voies/ manières de protéger les biens communs. C'est un levier de développement pour l'Ardèche. La question peut être de savoir si les bénéfices de la Grotte iront à l'entretien / transmission du patrimoine.

Attention les moyens générés iront à l'entretien du patrimoine mais pour répondre aux exigences de l'UNESCO et rester dans la course (cas de sites en Afrique Subsaharienne – moyens non suffisants pour entretien → sortie de la liste UNESCO...)

Le lieu s'est imposé au moment de sa découverte – UNESCO – Grotte « Berceau de l'humanité » etc. mais sa gestion soulève de nombreuses questions

Cette formation peut être le signe que les acteurs ne se sentent pas dépossédés face à l'afflux touristique.

4. Archéologie, territoire et citoyenneté

Ville de Saint-Denis avec Christelle Amand

Atelier facilité par Patrice Meyer-Bisch

Résumé de la pratique :

L'archéologie est une discipline concrète, apte à établir des contacts directs avec un large public ; à Saint-Denis, elle a tissé un lien solide entre le territoire et ses habitants en développant, depuis 1998, un projet de socialisation « Archéologie, territoire et citoyenneté ». La démarche tend notamment à inciter ceux qui vivent et travaillent à Saint-Denis, enfants et adultes, à découvrir leurs racines urbaines, à s'approprier un territoire, y trouver des repères à lire la ville. Pour ce faire, l'Unité d'archéologie utilise ses recherches axées sur la formation du territoire et prend appui sur son maillage archéologique. Il s'agit là d'une matière scientifique inépuisable pour créer des ateliers pédagogiques, inventer des outils de lecture de l'espace urbain tels le Parcours historique de la basilique au Stade de France, la Maquette évolutive du territoire ou des repères temporels comme le Chemin à remonter le temps du Site des 2000 mires...

Analyse au regard des droits culturels

article 4 – communautés

Saint-Denis est une communauté spéciale mais pas forcément historique ni patrimoniale. Toute personne a le droit de ne pas être assimilée à la démarche (archéologie du territoire).

L'archéologie participative permet de donner naissance à une communauté patrimoniale au sens de la Convention de Faro, et de créer un « lieu commun » au sens territorial et pleinement culturel, à des habitants qui viennent de tous les coins du monde et s'approprient ainsi une histoire à la fois très ancienne et récente.

article 3 – identités – diversités – patrimoines

→ identité culturelle

→ diversité culturelle

→ accès savoirs/ infos

Fabrique identité territoriale

Biens communs → bien commun

+ objet universel, diversité, travail quotidien, de proximité

+ doute : créé + égalité : communauté de savoirs / équitable → création commun partage

article 5 – participation

- Liberté de s'exprimer + langues

→ contribuer par la parole

« apprendre les uns des autres » = apport mutuel autour du texte / balade

→ analyses / hypothèses partagées – participation à l'interprétation

Quelle restitution ?

→ liberté d'exprimer ses propres pratiques

pratique traditionnelle → objets dérivés + création perso

Au lieu d'être la personne qui sait, l'archéologue partage ses hypothèses de recherche, avec un groupe de femmes d'origines diverses (asiatiques, africaines).

Ici, la participation n'est pas qu'un prétexte pédagogique : elle permet de croiser les savoirs de personnes qui, aujourd'hui, dans leurs pays utilisent des objets qui ressemblent aux fragments de poteries mis à jour. Chacune découvre une étonnante proximité, dans l'universalité du rapport aux objets quotidiens, à travers la grande distance temporelle et géographique.

article 8 – coopération

- quelle est la place des habitants lors de la construction des balades ?

- apports de questions différentes

- collaboration et consultation

- capacitation > asso céramique

La collaboration dans les fouilles comme dans la valorisation des sites et des découvertes, ainsi que le balisage des chemins archéologiques à travers la ville permet de réaliser une importante synergie, et un sentiment d'appartenance à la cité, aux différents acteurs de la société grâce à l'initiative heureuse, et surtout durable, de la commune.

article 6 – éducation/ formation et article 7 – information

- médiation par l'objet
- observation du quotidien
- connaissance du territoire : différentes prises en compte des autres langues
- échanges de savoirs → chantiers ouverts
- médiateurs maraudeurs
- formation stagiaires + projets d'insertion

Les objets partagés – ici les fragments de poteries avec leur milieu et les gestes qu'ils évoquent – sont des médias : des moyens forts de communiquer – au sens de partager des savoirs – de façon intime et profonde. Les objets « transportent » des saveurs artisanales et artistiques.

5. Le partage des eaux, parcours artistique dans les Monts d'Ardèche

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, avec Caroline Müller

Atelier facilité par Christelle Blouët

Résumé de la pratique :

Sur la ligne de partage des eaux dont le tracé sera révélé par le paysagiste Gilles Clément, six sites géologiques et patrimoniaux remarquables ont été choisis. La Chartreuse de Bonnefoy, le Mont Gerbier de Jonc, la Vestide du Pal, l'Abbaye de Mazan, la Tour de Borne et Notre-Dame des Neiges accueilleront des œuvres d'art contemporain créées à leur mesure par des artistes de renommée internationale : Le GR7 et la Grande traversée VTT qui suivent ou croisent le parcours seront équipés de mobilier créé en collaboration avec le designer Eric Benqué à partir des ressources naturelles et des savoir-faire locaux. Des Echappées seront également proposées en lien avec les lieux culturels et touristiques partenaires. Tout au long du projet, les habitants seront associés aux artistes.

Atelier d'analyse au regard des droits culturels

article 3c – patrimoines

Révéler les patrimoines du territoire

→ quelle attractivité du territoire pour ses propres habitants ?

Comment ont été mobilisés [le territoire, sa mémoire, son identité] dans la création des œuvres ?

Parallèle avec la grotte Chauvet : comment l'expérience de classement a révélé le patrimoine du territoire ?

Gilles Clément a été sollicité pour accompagner le projet. Son intention a été de rendre visible l'invisible : la ligne de partage des eaux.

article 4 – communautés

Le projet s'adresse à des communautés multiples à la croisée de l'innovation et des savoirs faire artisanaux et traditionnels.

Il semble être un endroit de rencontre sans pour autant enfermer les personnes dans une appartenance communautaire spécifique.

- Quels ont été les protocoles de participation dans les groupes locaux organisés ?
- Quelle est l'identité des artistes ? Locale et/ou internationale ? Cette question récurrente est considérée comme enfermante. Pourquoi a-t-on besoin d'interroger cela ? Cela sous-tend-il qu'un artiste ardéchois ne pourrait pas être un artiste international ?

Réflexion de certains élus parfois entendue : « si on prenait des artistes ardéchois, ça coûterait moins cher. » : c'est encore très confus pour certains d'entre eux, mais la compréhension progresse.

Exemple de l'Abbaye de Mazan. Fragments de feuilles d'or qui créent un cercle parfait dans le paysage selon la perspective du point de vue où l'on se place. C'est beaucoup d'argent pour la réalisation de l'œuvre (c'est de l'or !), mais le site ne le mérite-t-il pas ?

Le dispositif « Les échappées » permettent aux acteurs locaux de prendre leur place dans le dispositif en proposant des activités, parcours, événements associés.

article 3 – identités

L'identité actuelle du territoire : « c'est la mort » (parole d'anciens qui voient le territoire se dépeupler).

Rien ne s'y passe, les jeunes doivent partir et ne reviennent jamais. Depuis ce projet, le territoire est perçu comme un endroit où l'on va pouvoir de nouveau « construire. »

article 5 – participation

La démarche est « descendante » mais une place est « aménagée » pour une participation. Elle est cependant perçue à la périphérie du projet dans les discussion de l'atelier. Elle concerne pourtant les instances de gouvernance.

Le comité de pilotage est composé d'une 40 aine de personnes. Il s'agit surtout d'une instance de partage de l'information plus que de prise de décision réelle.
Le bureau exécutif du PNR est la réelle instance de décision. Il est composé d'élus, mais pas d'une autre diversité d'acteurs.

Le comité local travaille sur les usages et le développement très opérationnel du projet. Il y a 6 sites sur le parcours.

À quels endroits se sont situés les espaces de décision commune ?

- Cela n'a pas concerné le choix des lieux. À signaler qu' un lieu s'est manifesté dans le désir de faire partir du parcours. Il pourra être inclus dans une seconde phase.
- Cela n'a pas concerné non plus le choix des artistes. Sauf dans le cas d'une groupe local qui a refusé une proposition.

article 7 – information

- Chaque groupe local fait état de l'avancement de la mise en œuvre

article 8 – coopération

- Les groupes locaux sont des instances de coopération
- Le projet a transformé la manière de travailler du PNR avec les entreprises locales
- Cela a été une première occasion de « packager » des offres touristiques avec le CDT
- Quand doit arriver l'expertise ? Comme cela s'article-t-il ?
- Un postulat de départ a été posé par les élus : on ne peut pas développer le projet s'il n'y a pas d'adhésion > Comment cette adhésion est-elle appréciée ?
- Quelles sont les modalités de constitution d'un groupe local ? Le maire organise une réunion publique pour commencer. Elle mobilise les « propriétaires » des terrains et les acteurs volontaires. Tout le monde vient, « parce qu'il se passe enfin quelque chose ». le PNR fait déjà autre chose avec les mêmes personnes. Exemple de la fête de la châtaigne où « tout le monde s'en mêle. »
- Parfois plusieurs sites se sont pressés pour en être
- La négociation du choix s'est faite localement, par rapport à la faisabilité. C'est l'artiste qui a eu le « cut final. »
-

C'est un projet de grande ambition, qui a fait beaucoup évoluer nos pratiques (article 6, formation) : on apprend à faire autrement

- ➔ ça change le processus sur le territoire
- ➔ ça change notre processus de management
- ➔ On se fait notamment accompagner par un fund raiser (leveur de fonds)

Exemple : dans le cas de la présentation du projet à une entreprise, on était « nuls », on avait l'impression d'être dans un aveu d'impuissance avec un projet incomplètement financé, alors que c'était une force d'arriver avec un tel projet.

article 3 – identités

L'objectif de l'art contemporain est de faire s'interroger, de connaître d'autres « modèles »

article 4 – communautés

Ce projet a amené la communauté à se regarder elle-même et à changer de regard. Réaffirmer une identité et/ou la faire bouger.

Le symbole de la ligne de partage des eaux : nous ne sommes pas sur un territoire qui serait « en dehors de » mais qui se situe au contraire « au centre de la circulation ».

6. Oppidum du Verduron

Avec Nathalie Cazals, Hôtel du Nord, Marseille

Atelier facilité par Anne Aubry

Résumé de la pratique :

Avec l'élargissement de la définition du patrimoine et de sa plus large considération, la question est souvent posée de « qu'est-ce qui fait patrimoine ? ». Les réponses émanent des professionnels pour interroger tout le monde et sensibiliser le plus grand nombre. En posant la question du « qui fait patrimoine ? » nous entendons insuffler le sens qui part de patrimoines nommés, identifiés, constitués, valorisés par la société civile vers qui veut bien les partager. Ainsi se pose l'implication de tous les habitants, voisins ou personnes concernées dans la constitution du patrimoine. Même pour les Monuments Historiques ? L'exemple de la mobilisation autour de la valorisation de l'oppidum du Verduron dans les collines au Nord de Marseille, en est un exemple.

Analyse au regard des droits culturels

article 6 – éducation et formation

Le projet de découverte et de valorisation de l'Oppidum améliore la connaissance de ce patrimoine de tout un chacun, de toute la communauté : institutions, habitants, communauté éducative. Ça concerne tout le monde.

Cela améliore la connaissance du territoire et de l'histoire de la ville avec une transposition dans la Métropole actuelle : transposition de la périphérie dans la Métropole avec une évolution des savoirs – connaissances en évolution.

Glissement depuis le mythe fondateur (réconciliation entre Grecs et Celtes) vers une connaissance historique plus ancrée dans l'identité culturelle locale et actuelle.

Possibilité d'emplois que ça offre sur l'entretien du site et les actions de médiation, tout ce que nous pouvons imaginer en termes de publication.

Valorisation de la périphérie – changement de regard par rapport à d'habitude où il est question de la valorisation du centre.

Aspect pédagogique – processus - développé dans le projet de valorisation du site.

article 7 – information et communication

Positif : ce projet permet de s'informer sur les projets urbains, plus ou moins bons, sur les intentions immobilières, sur les choses « cachées »

Ce projet met en alerte sur les projets urbains.

Ce projet permet de mettre au jour les projets et intentions. Le CIQ (Communauté d'Intérêt de Quartier) ont une documentation poussée sur tout ce qui se fait en termes de construction. Il y a une vigilance sur la rénovation urbaine et ses impacts lié à un monument historique, comme outil de protection, de défense : le monument historique est instrumentalisé (au sens qu'il devient un « outil »). Le lieu d'échange autour de ce monument historique est difficile à trouver. Les Journées du patrimoine sont un bon vecteur. Pas évident de trouver l'espace de dialogue où trouver la bonne information (le CIQ, tout le monde ne s'y retrouve pas etc.). Il paraît complexe de faire passer l'information à tous les gens qui sont susceptibles d'être intéressés (concernés et/ou impliqués).

Le droit à l'information est ambigu dans ce projet : informé par voie de presse qu'il y a un projet d'enfouissement de la Mairie. C'est une information qui est assez distanciée des principaux concernés ou des acteurs impliqués... Les enjeux d'information sont importants (tant dans la construction de l'information que dans sa circulation).

Termes « enfouissement » : enfouir les choses, cacher, enterrer. Pour les spécialistes ça peut être un bon moyen de préserver mais c'est surtout un moyen de camoufler puisque là en l'occurrence il n'y a pas d'enjeux scientifiques à enfouir puisque tout a été fouillé.

Nouveaux types de données qui circulent : ce qui intéresse Nathalie n'est pas de faire une visite archéologique du site (décrire les objets trouvés) mais la réinterprétation du mythe fondateur. Cet Oppidum a été détruit à un moment donné parce que les tensions étaient trop fortes – enjeux politiques de maîtrise des ressources. Il s'agit d'établir des relations avec la société contemporaine, de réfléchir aux enjeux contemporains au travers l'Oppidum. Scientifiquement, un archéologue va énoncer le contrôle des ressources dans le temps passé, mais il ne va pas le mettre en perspective avec la société contemporaine. Le parallèle avec la société contemporaine saute aux yeux quand on fait une balade par exemple, mais

dans un écrit scientifique, il n'y a pas de transposition au contexte présent.

La visite ne consiste pas uniquement à l'accès aux données scientifiques d'un objet (valeur archéologique) mais il s'agit de donner une information sur la composition politique – ce qui est fait du récit historique – la construction du mythe fondateur : comment « on corrige aussi des informations erronées » par la reprise du mythe fondateur.

Personne ne va aller lire dans des articles scientifiques cette construction du mythe – il faut une médiation scientifique. (Lien avec l'art. 3c – accès au patrimoine – accessibilité à l'information – pouvoir comprendre un site et le mettre en regard avec Marseille aujourd'hui – facilité par la médiation, les balades et la recherche d'implication des habitants).

Le médiateur n'est pas « neutre » dans cette histoire – il n'est pas juste « vecteur d'information » mais il a une intention dans la transmission de l'information. Nathalie rappelle que cela est d'autant rendu possible parce qu'elle n'est pas médiatrice du Musée d'histoire de Marseille : liberté d'interprétation plus grande.

Liberté d'interprétation parce que ce n'est pas l'institution Musée ou l'Office de tourisme qui opère.

Les scientifiques ne peuvent pas dater le mythe mais d'après eux, il est antique. Il est créé au 2^{ème} avant JC car c'est le moment où la ville a une extension. Le mythe est créé pour justifier de cette extension.

Nœud intéressant dans le parallèle avec la ville contemporaine (desir de faire « cohésion sociale », centralité qui s'étend – métropole etc.)

Le mythe ne vient pas des tessons – pas de preuve scientifique tangible donc les scientifiques ne peuvent pas écrire sur cette origine du mythe. Il faut attendre les écrits – saut dans le temps pour retrouver les traces du mythe – reconstitution du mythe aujourd'hui.

Histoire de Marseille basée sur le cosmopolitisme – réconciliation des peuples – ce mythe va à tout le monde aujourd'hui.

On a du mal à voir quand ce mythe surgit et ressurgit dans l'histoire – ce serait intéressant de voir les contextes où le mythe apparaît et réapparaît : pas suffisamment de données scientifiques sur son apparition – disparition. En revanche aujourd'hui il est remis au goût du jour parce que ça correspond tout à fait aux visions du patrimoine et de l'histoire de cette ville : « Marseille ville cosmopolite » ce qui est un mythe (il y a moins d'étrangers à Marseille que dans d'autres villes comme Toulouse, Lyon etc.) – sociologie de Marseille. En tout cas pas plus cosmopolite qu'une autre ville.

article 4 - communautés

Qui représente quoi ? Qui participe à la valorisation du site ?

Plusieurs communautés – les institutions politiques, les habitants de tel ou tel quartier – pose la question de savoir qui « s'accapare » le site et qui s'identifie comme gestionnaire du site.

Participation des habitants à la valorisation du site et de son entretien, en + de la ville qui elle gère de manière « officielle » puisque propriétaire du site. Ce site est un bon moyen d'impliquer toutes les communautés qui sont légitimes pour faire vivre, valoriser, faire de la médiation etc.

Les habitants – on aurait tendance à en faire un « paquet » mais dans le récit de la pratique il y a une diversité de communautés habitantes dans divers quartiers avec des contours plus ou moins souples...

Le site est tout ouvert – mais il y a un risque de clôture - à redouter car le jour où c'est clôturé, c'est saccagé. Une clôture met de la valeur, marque la propriété, marque le fait qu'il y ait quelque chose à trouver, à détruire etc.

Les professionnels doivent s'ouvrir à la population, aux habitants, à l'usage du site, des lieux pour mettre en intelligence les procédés de valorisation et de préservation parce que sinon prescriptions venant de professionnels - ex. « quand on protège, on entoure avec du grillage » - mais dans ce contexte là ce serait une erreur.

Intelligence collective – valorisation/préservation impliquant tout le monde → former une communauté patrimoniale.

Construction de communauté – qui permet de faire le lien entre public et privé, entre centralité et périphérie → « recommunautariser » les gens

Les gens ne sont pas contre la centralité mais veulent appartenir à la ville – à la même ville : Marseille. L'Oppidum est vu comme ça.

Argument de l'enfouissement : coût et manque de rentabilité économique – touristiquement inexploitable parce que trop loin / isolé. Prioriser la rentabilité économique au niveau du patrimoine est questionné par les biens communs → Les biens communs comme revendication compensatoire : il n'y a pas que la valeur économique qui est en jeu (sur les dépliants touristiques les quartiers nord ne sont pas mentionnés). D'autant plus que les biens communs font une économie également – se ressaisir des enjeux économiques autrement.

Cela participerait à ce que cette ville retrouve son entité – intégrité.

article 5 – participation et article 8 – coopération

Problème l'institution ne sait pas « faire avec », c'est vécu comme une perte de pouvoir alors qu'elle devrait le vivre comme une richesse. L'expertise d'usage n'est pas considérée – l'institution va même avoir tendance à l'étouffer.

De même, sur le développement des coopérations, l'exemple des commissions – même chose, l'institution a peur que ces commissions deviennent force de proposition et soient en capacité de faire du lobbying sur certaines questions. ex. commission patrimoine de la mairie du 15/16 – il y a un collectif qui trouve une dynamique mais la mairie de secteur, au lieu de s'emparer de cette dynamique et d'en faire une force, laisse la dynamique se déliter pour ne pas avoir à faire à des interlocuteurs qui puissent entrer en contradiction avec les décisions prises par la mairie. Appropriation par la Mairie – cf signature de l'article du journal – enjeu de communication politique fait perdre le sens de l'action collective – instrumentalisation.

Appel d'offre sur la valorisation du site – argent en jeu – pas accès à l'information sur celui-ci (relier le droit à l'information au droit de participer - Les commissions patrimoines ont un rôle à jouer sur la circulation de l'information pour favoriser la participation)

Les pouvoirs publics ne relayent pas les initiatives. Ne pas associer les pouvoirs publics est un problème – on est trop petit, même si on est « excellent » dans ce qui est porté.

Mais l'attachement des locaux est encore la meilleure des préservations/ transmissions possibles - (« gardiens du temple »). Transmission parce que les personnes y sont attachées (parfois au-delà de ce qui est labellisé officiellement « patrimoine »).

Rôle des services publics – principe de subsidiarité – coopération. Problème : le service public n'est pas formé / pas habitude de cela, peu de transversalité, de coopération inter-service – habitude de travailler verticalement. Les biens communs renouvellent les réflexions là-dessus. Cela donne un autre rôle au service public : mettre en œuvre les conditions qui favorisent cela – accompagnement, mutualisation etc. Favoriser les coopérations entre divers types d'acteurs à différentes échelles.

Le développement de coopération – problématique grands opérateurs # tissu associatifs, habitants etc.

Comment les appels à projet dans le cadre de la politique de la ville ne génèrent-ils pas de la concurrence ? L'appel à projet a généré un espace concurrentiel et a empêché le développement des coopérations. Fabriquer du collaboratif plutôt que du concurrentiel.

article 3 – Identités

Invitation des personnes à participer – les locaux, scolaires, CIQ, jeunes en insertion sont invités à participer – apprentissage – compétences mais pas seulement, c'est aussi travailler sur un attachement patrimonial – cela revient dans l'organisation des journées patrimoines ou archéologiques : à plusieurs reprises cela revient dans le récit de la pratique, soit en termes de compétences, soit en termes d'attachement de l'individu au patrimoine – droit à l'information, à la connaissance qui permet aussi de se renouveler et de se constituer en tant qu'individu.

Enjeux de conflits entre acteurs – jeu d'acteurs. Enjeux d'identification dans le patrimoine – le commun est en jeu – et là on voit bien qu'il y a différents pôles, différents acteurs qui se structurent pour s'approprier ces enjeux là.

« Cohésion sociale » est un vecteur fort : projets en politique de la ville sur la question de la mémoire et du patrimoine. Cela a du sens pour associer d'autres opérateurs du territoire – se positionner sur le travail patrimonial (Hôtel du Nord, GR13, associations etc.)

Le terme de « cohésion sociale » peut être ambigu quand il s'agit de fixer une identité dont on va user pour faire « cohésion » - identité dont certains s'arrogent le droit de fixer dans les contours → cohésion sociale qui devient du conformisme ou de l'uniformisation. Instrumentalisation de la mémoire, du patrimoine, de l'histoire, il y a toujours des enjeux identitaires... c'est une version de la « cohésion sociale » qui peut être problématique. En revanche dans ce projet, la cohésion sociale semble plutôt formée sur la participation des personnes à la construction de la ville, de récits etc. implication des personnes.

Il ne s'agit pas simplement de dire l'Oppidum est un vecteur de cohésion sociale mais de préciser ce que ça signifie – de quelle cohésion sociale parle-t-on (ce que questionne le mythe fondateur !) – intérêt à déplier/expliciter tout cela. La cohésion vient de la participation et non d'une identité posée d'emblée derrière laquelle toutes les personnes devraient se ranger.

Questionnement sur les patrimoines désignés comme tels – sites classés (Oppidum, église) : il ne s'agit pas de remettre en cause la qualité de ces sites mais il semble que ce soit porteur d'une certaine culture – ethnocentrisme # multiplicités des cultures présentes dans la ville – cela interroge.

7. Foresta

Hôtel du Nord et Le Bureau des Guides du GR2013, Marseille

avec Julie Demuer et Loïc Magnant

Atelier facilité par Patrice Meyer-Bisch

Résumé de la pratique

Il existe au nord de Marseille un vaste site naturel, entre deux autoroutes et la ligne ferroviaire, au pied d'un centre commercial, avec une vue extraordinaire sur la ville et la mer. Les 20 hectares qui prolongent Grand Littoral représentent un espace vert peu commun, à la fois par sa taille mais aussi par son histoire patrimoniale. Terre d'argile, de vignes puis de tuiles, cette partie de l'imposant domaine de la famille Foresta est depuis une quinzaine d'années un espace à la fois ouvert aux possibles et abandonné.

Atelier d'analyse au regard des droits culturels

Les participants ont préféré s'occuper de l'article 9 consacré à la gouvernance, au motif que cet article se réfère à tous les précédents : il exprime leur processus commun

article 9 – gouvernance

Le processus de gouvernance est fondé sur des faisceaux de droits, notamment ceux qui sont détenus par une communauté patrimoniale (**article 4**), qui doit faire émerger ses règles, gérer des espaces apaisés et « autorisant » chacun à s'en approprier les ressources. Cela rejoint l'expérience des « ballades ». Cela éclaire la réalisation progressive de **l'article 3** : l'appropriation des patrimoines.

Dans cet exemple, l'effectivité de l'article 3 (identités et patrimoines) est fondé sur une charte co-élaborée (la charte est elle-même un guide de communication en responsabilité mutuelle).

Article 5 – participation et 8 - coopération

L'expérience des ballades, partant du sensible est une expérience participative qui met directement en jeu le droit de participer à la vie culturelle en permettant un croisement des savoirs entre les guides, les balladeurs et enfin les habitants rencontrés au détour d'un chemin. Chacun est considéré comme dépositaire d'un savoir qui a sa propre importance et qu'il convient de recueillir. Cela ne veut pas dire que tous les savoirs sont égaux en fait, entre le scientifique, l'historien de l'art, l'archéologue, l'habitant de longue date, celui qui est là depuis peu. Ces savoirs sont égaux en droit mais surtout se fécondent. Chacun a droit de voir valoriser – et critiquer – son propre savoir et participer à la fécondité de ce croisement.

Enfin, ce croisement ne concerne pas que les habitants présents, puis qu'il recueille aussi les vestiges de couches historiques très différentes.

L'expérience est que l'infini est partout, sous les pieds, dans les pierres, dans les plantes, le paysage, et bien sûr les personnes qui l'habitent.

Articles 7 - information

La communication est essentielle d'abord à demi-mots, puis progressive jusqu'à la journée événementielle. La communication met en valeur les récits des ballades dès le début.

Articles 6 – éducation-formation

L'activité permet de refaire émerger des axes d'éducation populaire, ainsi que de formation professionnelle autour des métiers.

Partant du sensible, la ballade croise les disciplines : sciences, art, histoire (s).

8. Les Labourdettes

avec Christine Breton, Marseille

Atelier facilité par Irene Favero

Résumé de la pratique

En 2002, plus de 200 familles, originaires de tous horizons, font face au projet d'agrandissement du Centre commercial mitoyen des tours des Labourdettes. À l'asphyxie commerciale programmée fait écho un appel d'air citoyen : l'association « Les Labourdettes » est créée. Elle se donne pour but la valorisation des immeubles dits « Labourdette » square Belsunce, la défense du patrimoine architectural, individuel et collectif ainsi que la recherche d'une meilleure qualité de vie au sein de la Zac de la Bourse. La perception de ces Tours, promises à la disparition par certains élus, se modifie.

Atelier d'analyse au regard des droits culturels

L'atelier a navigué constamment entre le récit de l'histoire de l'association Labourdette, l'action de balade qu'elle développe et l'analyse de la forme possible à donner à la plateforme internet mise en place par l'association.

Nous avons essayé d'interroger le projet de l'association au regard de catégories qui sont communes à l'approche par droits culturels et au concept de bien commun.

article 3a – identités

Nous sommes perçus comme des habitants, nous souhaitons contribuer au changement de l'image des tours via la création artistique, pour changer le récit et le regard.

Des opérations immobilières qui ont suivi la reconnaissance de la valeur historique de ces tours risquent de changer l'identité des tours, d'en uniformiser la composition sociologique, en contribuant à la « boboisation » des tours.

Il s'agissait de mettre en œuvre une démarche d'identification et d'explication des enjeux collectifs.

article 3b – diversités

Uniformisation de la diversité des tours. Pour le moment, il existe dans les tours une multiplicité de statuts (locataires, propriétaires,...), Si l'on regarde les tours du rez-de-chaussé au 18e étage, on pourrait écrire l'histoire de l'Algérie, par exemple. Labourdette-Alger : c'est un pays.

article 3c – patrimoines

Les tours ont été labellisées « Patrimoine du 20^e siècle ». Cette labellisation répond en partie à la volonté de créer du désir autour de ces tours. Cette labellisation ne rapporte rien en termes financiers, mais valorise l'image des tours comme lieu où une partie de l'histoire de la ville peut être racontée.

article 4 – communautés

Une clé de lecture intéressante pour l'analyse de la façon dont les communautés entrent en jeu dans l'histoire et le présent des tours, est celle basée sur la communauté des locataires et la communauté des propriétaires et leurs respectives instances représentatives et de gouvernance. Comment ces communautés interagissent-elles ?

Le contenu transmis lors des balades permet de faire communauté.

Changement du regard sur les tours : l'association Labourdette naît pour cela aussi en 2002 sur la base d'un combat contre la construction d'un centre commercial. La Mairie propose des politiques fondées sur une idée commerçante de la ville. La disparition des « radiateurs » (les tours) était à l'ordre du jour dans ce contexte. L'association s'est alors interrogé sur ce que ces radiateurs et ses habitants représentaient dans l'espace de la ville, et pourquoi cela était nécessaire de protéger les tours. (Article 3a)

article 5 – participation

La mobilisation des Labourdettes se fonde sur un triptyque : Hospitalité – déshabillage – valeur conflictuelle du patrimoine.

Square de foot. Atelier vélo et autres projections des habitants sur l'investissement de cet espace, en lien avec le CIQ Labourdette (Art. 4)

Quel serait le commun ? L'histoire du lieu, de ses habitants, son exploitation par des formes de mise en récit comme la balade, qui contribue aussi à changer l'image des tours et à leur valorisation.

Invitation à la participation et à la construction d'une ressource commune. Ce matériel devrait confluer vers le webdoc.

article 6 – éducation/ formation

Ressentir le grand vide via une intervention permettant le passage d'une personne d'une tour à l'autre via une corde tendue entre les tours. Cela contribue à faire connaître la tour, son histoire, ses habitants aux personnes du quartier, en jouant sur la compénétration des espaces.

Le webdoc peut contribuer à la valorisation des savoirs des habitants.

article 7 – information

Chercher les zones de promiscuité entre les habitants des tours pour la circulation de l'info sur les activités de l'association. Ce lieu pourrait être l'ascenseur, là où la rencontre est obligatoire, lieux d'info et d'éducation.

Un manque d'espaces partagés à été mis en lumière. La loge du concierge de la tour du milieu en est un. Les espaces entre les tours aussi peuvent être exploités. Ces espaces appartenaient à la ville qui souhaitait les vendre. Aucune information n'a circulé sur l'acquéreur de ces espaces. A présent, les habitants ne savent pas à qui cet espace appartient.

Quelle information sur les activités de l'association pour les habitants autour des tours ?

Dans cela, les activités organisées dans le cadre des journées européennes du patrimoine ont beaucoup contribué à faire connaître les initiatives de l'association.

Lors de la balade, de plus en plus de personnes se sont jointes à la balade. Cela a été un succès.

La forme de transmission permise par la balade ne devrait pas, par contre, nous figer dans des formes de modélisation et de formatage des formes de transmission. Nous ne serions plus dans de la création et on risquerait de se faire piéger par la forme. Quelle appropriation de la forme balade par les habitants pour un renouvellement de la pratique de la balade ?

article 8 – coopération

Le Maire a interpellé directement l'association.

9. Églises rurales de la Manche,

avec Alain Talon, Conseil Départemental de la Manche,

Atelier facilité par Christelle Blouët

Résumé de la pratique :

Les lois de 1905 et de 1907 sur la séparation de l'église et de l'État définissent pour les églises, depuis ces lois, un propriétaire (la commune) et un affectataire exclusif pour la célébration du culte (le clergé). Cette dichotomie propriétaire « payeur » / affectataire « usager » semble constituer le principal frein à une évolution d'usage. La désaffectation de beaucoup de ces lieux de cultes mis en rapport avec le coût de travaux de maintenance pour les collectivités locales a fait émerger, dès la fin du siècle dernier, des interrogations sur l'avenir de ces édifices, dans le contexte général de l'aménagement du territoire.

Le Conseil départemental a mis en place depuis 2015 une intervention en faveur de la sauvegarde des églises protégées et non-protégées.

Atelier d'analyse au regard des droits culturels

article 5 – participation

Le programme proposé par le département constitue une forte incitation à la participation grâce au soutien financier proposé.

article 7 – information

Dans le cadre de ce dispositif, le maire a l'obligation d'informer de l'existence de ce soutien. Cette politique remplace une politique précédente plus paternaliste, qui se développait de gré à gré.

article 5 – participation

1/3 des postulants sont composés d'associations qui y voient une opportunité pour « s'accaparer » un patrimoine et le valoriser -> développement de co-libertés

En 2 ans, 150 projets ont été financés.

article 4 – communautés

Ce programme semble permettre de « re-crée » de nouvelles communautés

- religieuses ?
- patrimoniales ?

Le cas le plus fréquemment observé (sans étude précise sur le sujet) pour la constitution de ces associations sont les motifs de sauvegardes patrimoniaux.

Le fléchage politique a été décidé et soutenu par les élus départementaux. L'initiative a été proposée par la Direction de la Culture et Alain Talon le directeur du patrimoine.

La responsabilité d'entretien de leurs édifices n'en incombe pas moins aux Mairies.

Les communautés ainsi recréées autour de la sauvegarde de ces édifices sont-elles homogènes ou ont-elles une diversité de motivations/opinion en leur sein ?

Qui se réunit ? Quelles sont leurs façons de faire ? Comment cela se passe-t-il entre les personnes ? Alain Talon n'a pas pu partager de remontées d'informations en la matière.

article 3c – patrimoines

L'édifice de l'église transcende la question religieuse. La reconstruction/rénovation permet une réappropriation, chacun à son endroit.

Ce patrimoine matérialise les valeurs des personnes (matérielles et immatérielles).

Peut-on observer un risque de conflit entre la finalité économique de ce genre d'incitations financières et les valeurs culturelles et affectives des lieux ? Les participants soulignent plutôt la co-existence des finalités sans qu'elles ne se desservent les unes les autres.

Cette démarche de rénovation redonne la conscience du caractère polyvalent culturel et profane d'un bâtiment central au cœur des villages. L'usage des églises a été sacralisée après la révolution et dévolue à l'unique fin de pratique religieuse. Il s'agit aujourd'hui de leur permettre à nouveau une multiplicité d'usages.

article 6 – éducation/ formation

La forte vertu éducative du processus qui s'enclenche est soulignée.

- Appel à l'expertise du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)
- Une rencontre est organisée en juillet avec les bénéficiaires de ce soutien. Il sera l'opportunité d'échanges de savoirs et d'échanges de pratiques permettant de développer le caractère apprenant du processus.
- « la conformité » patrimoniale est difficile à labelliser. Mais les demandes reçues par le conseil départemental font l'objet d'un examen minutieux des devis après conseil du CAUE. Il est recommandé d'avoir recours à un architecte du patrimoine spécialisé.

Ce nouveau dispositif a donné lieu à ses débuts à 3 appels d'offre infructueux par défaut de proposition d'architectes. Cela a poussé le CD de la Manche à avoir recours au conseil régional de l'ordre des architectes de Normandie afin que la profession s'organise pour répondre à ces commandes publiques.

article 8 – coopération

- interface à l'échelle du département.

Conseil bibliographie

Laurence Cossé « Mobilier National »

10. Au fil d'un quartier, une cité ouvrière Gillet au cœur de Villeurbanne

avec Géraldine Huet, le Rize, Villeurbanne

Atelier facilité par Stéphane Pinard

Résumé de la pratique

Dans le cadre d'un temps fort dédié à une portion du territoire villeurbannais, le Rize s'est penché en 2016 sur un ensemble de cités ouvrières construites entre 1924 et 1930 pour ses ouvriers et employés par une entreprise de textile. Traces résiduelles d'un passé industriel sur lequel Villeurbanne tourne lentement la page, ces cités interrogent la permanence d'un « esprit de village » dans une ville qui prospère désormais au centre d'une métropole de 1,3 million d'habitants. Dans ce quartier essentiellement résidentiel, l'équipe du Rize est allée sur le terrain afin de s'imprégner de l'ambiance du site. Ses « enquêteurs » ont eu pour mission de rassembler des éléments permettant de dresser un portrait du quartier, à la fois historique et contemporain, de ses habitants et commerçants, multipliant les rencontres, interpellant les passants par des questions brandies sur des pancartes ou organisant dans un square un événement festif autour de la mémoire du quartier.

Atelier d'analyse au regard des droits culturels

article 3 – Identité et patrimoines culturels

3a) Une démarche de recueil de l'identité d'individus a constitué la matière du projet

- Nous avons pu constater une autocensure (pas de légitimité) des personnes dans leur capacité / volonté de participer

- Affiche projet : quelle appellation pour le quartier ? → Cité Gillet que certains ne connaissent pas

3c) Graine de mémoire = presque collaborative = espace ouvert et ancrage dans une temporalité Expo ou au moins les témoignages rentrent dans le fond des archives

article 6 – éducation et formation

- Réflexion sur un espace numérique pour prolonger l'accès

- Formation des pros – Scoop Le Pavé – Orage à Grenoble → nécessité d'être outillé pour « susciter la participation »

- Difficulté à convaincre : quelle communication sur le projet ?

article 4 – communautés

- Pas de sélection (de critères) dans la récolte – mais communauté du quartier versus communauté de travail (anciennes usines)

- Grainothèque – usages jardins par les jeunes (barbecue) versus usages jardins (cultures)

- Personnes logement presbytère = accueil de familles – demande d'asile = difficultés / participation

- Enfermement de la communauté des jardins. Les personnes ne souhaitent pas communiquer dessus. Forme de privatisation des jardins ? → biens communs questionnés

- Conflits sur les brûlures des jardins – sur la création de compost

- Le projet est basé sur une communauté de vie : recomposition de la communauté = vieux / jeunes ; nouveaux arrivants / anciens ; légitimes / nouveaux légitimes à la participation

→ valise outil intéressant pour la recomposition

- Biens communs : jardins ouvriers comme ressources dans le quartier mais aussi une cause syndical → redéfinition des règles de fonctionnement qui tendent à privatiser les lieux

- Le projet révèle la présence de différentes communautés qui ne redéfinissent plus de règles nouvelles sur l'utilisation des jardins

article 7 – information

- Choix des termes dans la communication du projet. Mode d'accroche (panneaux qui posent des questions)

- Des habitants veulent limiter la communication sur les jardins

- Construction d'une information sur le quartier qui soit plurielle – scène ouverte, témoignages, exposition etc.

- Valorisation de l'histoire transmise lors des témoignages dans la sphère familiale, au moment de l'expo – construction d'une information pluraliste avec apport : des habitants, des techniciens, des chercheurs, des archivistes / conservateurs...)

- Tractage pour informer sur l'exposition – flyers dans les boites aux lettres
- Com des brigades pour favoriser la récolte – qui a bénéficié du bouche à oreille, des outils spécifiques d'accroche (panneaux flash – format) – sans identification des agents

article 8 – coopération

- Absence de l'école (car pas d'enfants dans logements – les enfants de l'école ne sont pas du quartier)
- Difficulté de coopération entre les plus anciens et les plus jeunes arrivés sur le quartier
- Coopération archives / pôle recherche / action culturelles / direction / médiathèque / personnes
- Coopération pro et habitants / agents de la Ville et chercheurs et habitants

article 5 – Participation

- Dispositif participatif ouvert
- Liberté d'expression lors de la récolte – catégorisations (sauf au moment de l'exposition)
- La totalité du témoignage rentre dans le fond du Centre Culturel
- Sans association des personnes dans la définition du projet